



24732 513

7.10

CHOULEX

ZONES DES CONSTRUCTIONS
DE LA COMMUNE

ÉCHELLE 1 : 5000

LÉGENDE :

	4 ^{ème} ZONE A PROTÉGÉE
	5 ^{ème} ZONE B
	6 ^{ème} ZONE C
	ZONE DES BOIS

Adopté par le 6^e Conseil. 24.3.61

CE PLAN N'EST VALABLE QUE POUR LES
ZONES SOULIGNÉES DANS LA LÉGENDE